



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 18 octobre 2022

Procès-verbal n ° 577

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat - Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P** Catégorie Niveau et Poule **Merci**



F C La Rochette : Mail du 18 octobre

AMS Polienas mail du 15/10/2022

Mr Fernandes Jeremy (Voreppe) mail du 17 octobre : il faut passer par la boîte officielle du club

Mr Commandeur Adrien (Bourgoin) mail du 17 octobre : il faut passer par la boîte officielle du club

Courriers : G A P S, VOREPPE, GT N T S C, BOURGOIN, AMS POLIENAS ; CHARTREUSE GUIERS ; US LA MURETTE ; AIX, LA MOTTE SERVOLEX, PAYS D'ALLEVARD, ST QUENTIN FALLAVIER ; La ROCHETTE

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

ST QUENTIN FALLAVIER

Votre joueuse U 16 peut jouer

- 1 en U 15 G
- 2 en U 18 F
- 3 en seniors F, avec autorisation médecin fédéral

Courriers modification d'horaire : les modifications diverses reçues par mail ont pour la semaine dernière une fois encore exceptionnellement été traitées (sous réserve de l'accord reçu des 2 clubs) pour la suite toutes vos modifications sont à effectuer exclusivement via footclubs

Demande non traitées suite réception Hors délais :

- **Voreppe** : mail du 17 octobre pour changement de lieu, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59
- **Bourgoin** : mail du 17 octobre pour changement Horaire, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59, de plus pour jouer le samedi matin il vous faut l'accord du club adverse
- **Groupement Avant Pays Savoyard** : mail du 17 octobre pour précision de lieu et heure, il vous appartient de faire le nécessaire sur Footclubs, vous aviez jusqu'au jeudi 13 à 23h59

FEUILLE PLATEAUX U 11F/U12F RECUES

Pays Allevard ; Motte Servolex ; US Reventin

CHALLENGE U13 F

Gf Nivolas-Tour st clair : engagement de 2 équipes (néanmoins une seule équipe sera qualifiable pour la phase départementale)

CHAMPIONNAT U15 F

Aix Football Club : demande engagement équipe supplémentaire pour la seconde phase

Réponse votre équipe sera prise en compte pour la seconde phase et de plus participera à la coupe

ECHIROLLES : Feuilles de match non reçue suite à problème FMI :

Poule F J 1 : ECHIROLLES 1/ECHIROLLES 2

NOTRE DAME DE MESSAGE : Feuilles de match non reçue suite à problème FMI :

Poule F J 2 : NOTRE DAME DE MESSAGE /ECHIROLLES 1

Date de rencontres reprogrammées

- **Poule B**

J1 : CHARTREUSE GUIERS – BARBERAZ le 29 Octobre
J 2 : EYBENS – BARBERAZ le 12 Novembre
J 3 : CHAMBERY – CHARTREUSE GUIERS le 12 Novembre

- **Poule D**

J 1 : GT A C N D – BOURGOIN 2 le 12 Novembre

CHAMPIONNAT U18 A 11

La 2e phase débutera le 4 décembre en matchs Aller / Retour

La 1^e phase et la 2^e phase seront additionnées pour définir le classement final

COUPE U15 F

Le tirage effectué ce soir par Mr Mallet responsable FMI sera consultable sur le site en fin de semaine date des rencontres le samedi 19 novembre

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55